



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE VILLEGARDEAU**

Nombre de membres

Séance du 01 Mars 2023

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

Date de convocation :
 14 Février 2023

Date d'affichage :
 14 Février 2023

L'An deux mille vingt-trois, le premier mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Jean-Louis MANGIN, Serge SAUVAGERE, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Céline PARIS, Florence CAPITAIN (arrivée à 19h30), Romain BELIGAT,

Absents excusés : Christine SIGONNEAU (pouvoir à Jean-Pierre SINDONINO), Élisabeth NOYEMIAN (pouvoir à Dominique MOREL), Séverine TROMPARENT (pouvoir à Céline PARIS), Céline PORTOLES, Clémence HARNIST, Justin SAFFROY

Secrétaire de séance : Gérard NIMSGERN

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023 POUR LA SECURISATION DE L'ESPACE EXTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIR SANS HEBERGEMENT (ALSH) - Délibération n° 2023-15

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Dans le cadre des visites de contrôle de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Villegardeau, effectuées par la DDETSPP et la PMI, il a été demandé à la commune de sécurisée l'aire de jeux extérieur du centre de loisirs. Conformément à ces préconisations un devis a été demandé afin de réaliser les travaux suivants :

- Création d'un garde-corps sur muret.
- Création d'un pare vue.
- Création d'un portail coulissant autoportant.

Le coût des travaux s'élève à **9 608.39 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte le projet** – sécurisation de l'espace extérieur de l'ALSH - pour un montant de **9 608.00 € T.T.C.**
- **ADOpte le plan de financement ci-dessous**

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	9 608.00 €		Etat	4 804.00 €
			Région	
			Département	
			Autres	
			AUTOFINANCEMENT	4 804.00 €
Total	9 608.00 €		Total	9 608.00 €

- **SOLLICITE** une subvention de 4 804.00 € auprès de l'État, correspondant à 50% du montant du projet.
- **CHARGE** le Maire de toutes les formalités.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,



Pascal BARBERET